

Qui paye mes dépassements bancaire

Par aurore63, le 15/06/2016 à 14:24

Bonjour,

Je suis actuellement en liquidation judiciaire. Mon salaire du mois de mai n'a toujours pas été versé. J'aimerai savoir qui doit me rembourser mes dépassements bancaires ? et quelle type de lettre doigt-je faire pour demander le remboursement ?

Merci et cordialement.

Par Visiteur, le 15/06/2016 à 15:59

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Vous êtes une farceuse!

Par Visiteur, le 15/06/2016 à 15:59

Vous, ou votre employeur...est en liquidation judiciaire?

Par aurore63, le 15/06/2016 à 16:25

non lol!!! mon employeur.

ben en faite j'avais de l'argent de coter et par sa faute je me retrouve dans le rouge car il déposer le bilan a la fin du mois de mai alors qu'il savais d'avance je pense qu'il allait fermer

Par aurore63, le 15/06/2016 à 16:55

quelqu'un peut me répondre ou ya rien a faire

Par morobar, le 15/06/2016 à 17:57

Bonjour

Il y a à faire plusieurs choses:

- * apprendre la patience car nous sommes bénévoles sur notre temps libre
- * apprendre à vous exprimer en français courant, car dire être dans le rouge parce qu'on à de l'argent de coté n'a guère de sens.
- * contacter l'administrateur judiciaire nommé par le tribunal de commerce pour le versement des salaires par les AGS.

Par aurore63, le 15/06/2016 à 18:11

merci mais je disait rien a faire je parler pas des bénévoles je pense que vous m'avez compris donc pas besoin de me dire de parler couramment français et l'administrateur judiciaire je les déjà contacter.

faut pas sortir de saint cyr pour parler sur un forum si sa vous plait pas ma manière d'écrire vous avez pas a me répondre

Par jos38, le 15/06/2016 à 18:17

bonsoir aurore63. si vous vous êtes fait connaître à l'administrateur judiciaire, vous n'avez plus qu'à prendre votre mal en patience pour toucher votre salaire de mai. essayez de négocier avec votre banquier en lui expliquant les raisons de votre découvert

Par aurore63, le 15/06/2016 à 18:22

merçi de votre réponse jos38 ;-)

Par Visiteur, le 15/06/2016 à 22:10

Voila, je crois que tout est dit. Bon courage

Par morobar, le 16/06/2016 à 08:17

Franchement c'est du petit patagon.

[citation] donc pas besoin de me dire de parler couramment français [/citation]

Ha il est vrai que c'est difficile pour certains.

[citation]faut pas sortir de saint cyr pour parler sur un forum [/citation]

Non, mais pour écrire c'est la moindre des politesses.

C'est pour cela que vous avez peu de réponses

Par aurore63, le 16/06/2016 à 17:35

merci beaucoup pragma

Par aurore63, le 16/06/2016 à 17:37

Et l'autre non vous avez quelle age c'est grave la.

je ne voie pas de quelle politesse vous parler je pense que j'ai écries poliment de quoi je me mêle!!! apparemment vous vous ennuyiez franchement dans votre vie pour continuer a me répondre le genre de personne qui et rien a faire de ces journées désoler pour vous aller au revoir

Par Visiteur, le 16/06/2016 à 21:46

Morobar manque d'empathie, attitude peu digne de l'humilité et le dévouement aux autres que nécessite son rôle ici.

Par morobar, le 17/06/2016 à 09:59

Il n'en est rien.

Mais j'estime que le minimum en quémandant de l'aide est de s'exprimer poliment, clairement et en soignant quand c'est possible, son orthographe.

Surtout que les logiciels de messagerie sont tous munis de correcteurs orthographiques.

[citation] attitude peu digne de l'humilité [/citation]

Pourquoi voulez-vous que je fasse preuve d'humilité ?

Il faut peut-être remercier d'être lu pendant qu'on y est, ou demander la permission de mettre à disposition ses connaissances ?